



Sommaire exécutif

Nô obi mindjer ku mininu

Pratiques de justice au village :

un regard sur les mécanismes traditionnels de
résolution de conflits dans les régions de Gabú, Oio
et Tombali



Sommaire exécutif

Nô obi mindjer ku mininu

Pratiques de justice au village :

un regard sur les mécanismes traditionnels de résolution de conflits dans les régions de Gabú, Oio et Tombali

Sommaire exécutif

Nô obi mindjer ku mininu

Pratiques de justice au village : un regard sur les mécanismes traditionnels de résolution de conflits dans les régions de Gabú, Oio et Tombali

Cadre de l'étude

L'encadrement légal des mécanismes traditionnels de résolution des conflits en Guinée-Bissau est, en théorie, bien défini. Cependant, il y a encore un grand écart entre cet encadrement théorique et les pratiques qui sont observées dans les différentes communautés. Dans ce contexte, et dans le cadre d'un plus grand programme, le PNUD et l'UNICEF ont financé un projet « d'Appui technique pour renforcer l'intégration de la justice traditionnelle dans la stabilisation du secteur de la justice en Guinée-Bissau à travers la consolidation de la paix » mis en place par Voz di Paz et Interpeace. Une bonne partie de ce projet a été une recherche participative qui aboutit à la publication de ce rapport. Cette étude vise donc à contribuer à une discussion autour des mécanismes traditionnels de résolution des conflits, accordant une particulière attention aux conflits qui impliquent les femmes et enfants.

La recherche a été faite d'une manière participative à travers six focus-groupes dans trois régions. À la fin, les résultats de la recherche ont été validés à travers un processus participatif. Etant donné que cette étude a été conduite dans trois régions, parmi les huit du pays, les conclusions ici présentées sont très pertinentes, mais ne peuvent ni ne doivent pas être interprétées comme une explication de la réalité du pays dans son ensemble.

Aperçu général

Le rapport est divisé en quatre grands chapitres qui abordent respectivement le système de la justice traditionnelle, le positionnement des femmes et les enjeux qui sont importants pour elles, le traitement des enfants dans la justice traditionnelle et, finalement, la perception de la population consultée face aux systèmes de justice traditionnelle et formelle.

La mise en oeuvre de la justice traditionnelle en Guinée-Bissau est un ensemble de pratiques de gestion des conflits, centrées sur le dialogue et la réconciliation. Ces pratiques remontent à un passé lointain et sont bien enracinées dans les coutumes des différentes communautés du pays. Les acteurs de la justice traditionnelle sont des personnes qui, en raison de leur importance historique et/ou religieuse, ont une très grande influence et légitimité dans la communauté : ce sont les chefs de village, les anciens, les comités établis après l'indépendance... et les imams et prêtres.

La mise en oeuvre de la justice traditionnelle est versatile et dépend de l'attitude de l'acteur qui les applique. Cependant, cette recherche a permis de constater l'existence de certains éléments communs en termes de procédures de médiation et résolution des conflits. Lorsqu'un conflit arrive devant les instances de la justice traditionnelle, la première étape est normalement l'écoute des parties en conflit, avec la présence des témoins. Les opinions, notamment des anciens, des imams et des décideurs (chefs de village ou régulo) sont ensuite prises en compte. Parfois le conflit peut être résolu sans qu'il y ait une sentence, mais dans les cas où l'une d'elles est donnée – punitive ou pas –, le coupable est identifié (même s'il ne l'est pas toujours devant les deux parties). Si les personnes ne sont pas satisfaites avec le jugement, le problème peut éventuellement être porté devant le système de la justice formelle. À la fin du processus, il y a normalement un rituel de conciliation et apaisement.

En ce qui concerne le traitement des femmes, il y a une notion qui est ressortie fréquemment : celles-ci ont une position subalterne face à l'homme (et surtout à leur mari) et doivent « *sufri* » (se résigner). Ceci s'explique par l'importance qui est attribuée au maintien du mariage et de la famille et au rôle des hommes en tant que chefs de famille. Selon beaucoup de femmes consultées, leurs problèmes ne sont pas résolus d'une façon impartiale et juste par les mécanismes traditionnels. Les questions qui concernent le mariage, la séparation et l'héritage sont mentionnées comme les disputes pour lesquelles il est plus difficile de trouver une solution satisfaisante. Concernant les enfants – une catégorie communément perçue dans la société comme précédant la puberté –, leur position est de subalternité par rapport aux personnes plus âgées et la parole leur est très rarement donnée. Une problématique centrale est la question du mariage forcé.

Finalement, la recherche a montré que les femmes, comme les hommes, n'ont pas de préférence claire ni pour la justice formelle ni pour la justice traditionnelle, formulant des critiques à l'égard du fonctionnement des deux systèmes. Leur recours à l'un ou l'autre parmi ceux-ci est conditionné par un grand nombre de facteurs, comme, par exemple, leurs expériences passées avec chaque système, les possibilités d'accès à la justice formelle, la gravité du crime ou conflit ou encore la pression sociale, entre autres. En général, la justice traditionnelle sert de première instance de résolution et le recours à la justice formelle est perçu comme un choix secondaire ou une option de dernier recours.

Au niveau des critiques, les participants à l'étude ont mis l'accent sur le manque d'impartialité dans le système de la justice traditionnelle, la perte de légitimité et autorité des leaders traditionnels et des comités, ainsi que sur la persistance de la corruption dans le système de la justice formelle et son émergence dans le système de la justice traditionnelle. Cependant, ils ont aussi salué le pouvoir coercitif de la justice formelle et ont reconnu et valorisé la contribution de la justice traditionnelle pour la cohésion sociale.

Principales conclusions

L'analyse des éléments identifiés à travers les six focus-groupes a permis de tirer quelques conclusions. En effet, il y a de nombreuses visions et idées qui sont partagées par les différentes communautés consultées. Découlant de ces éléments communs, les six messages-clé suivants ont été formulés et puis validés lors d'une session participative :



1. **La justice traditionnelle est partielle et cette partialité préserve l'assujettissement des femmes** : les mécanismes traditionnels de résolution des conflits valorisent et renforcent la subalternité des femmes face à leur mari, due à l'importance consacrée au mariage ; les femmes, ainsi que les enfants, sont encouragées à se résigner et accepter les décisions, même si elles sont considérées comme injustes.



2. **Les femmes et les enfants sont vus dans une perspective de communauté et pas d'individu** : le principal souci des leaders traditionnels est l'union et l'harmonie de la communauté ; les droits individuels ne peuvent pas se substituer aux besoins de la communauté.



3. **Les femmes, comme les hommes, ont des critiques contre les deux secteurs de la justice (formelle et traditionnelle)** : le choix entre les deux pratiques de justice n'est pas facile ni bien défini, pouvant changer selon la nature et la sévérité du conflit, parmi d'autres facteurs.



4. **Le divorce et l'héritage, enjeux importants pour les femmes, sont des questions controversées et sensibles dans la justice traditionnelle** : le mariage est vu comme essentiel et le divorce



est stigmatisé et rejeté ; quand il s'agit de l'héritage, les femmes contribuent à la construction des biens de la famille mais n'ont pas le droit à leur juste part lors du partage des biens.



5. **Le rôle réconciliateur de la justice traditionnelle est reconnu par les hommes comme par les femmes :** la justice traditionnelle joue un rôle très important dans l'accomplissement de la paix sociale dans la communauté; harmonie entre les membres de la communauté ; ce rôle est reconnu et valorisé par la population.

6. **La participation des femmes dans les instances de la justice traditionnelle est faible et sans pouvoir de décision :** le rôle des femmes dans la société évolue, mais celui dans les instances de prise de décision reste secondaire ; les vieilles femmes - plus sages - participent plus fréquemment. Néanmoins leur participation n'amène pas des changements dans le traitement de la femme dans la justice traditionnelle.

Recommandations faites lors de la session de validation participative



1.- Renforcer la participation des femmes et des jeunes dans le processus et dans la prise de décision dans la justice traditionnelle.

Les organes de la justice traditionnelle doivent commencer à inclure des femmes et jeunes dans les conseils qui font la médiation des conflits dans les communautés ou, au moins, prendre en compte leurs opinions. Ceci peut être accompli à travers des conversations informelles de sensibilisation par les acteurs de la justice traditionnelle, autres médiateurs ou personnes influentes. D'un autre côté, les *regulos*, chefs de village et autorités des comités doivent commencer à nommer des femmes pour faire partie des conseils et comités de village et faire en sorte qu'il y ait une plus grande ouverture au leadership féminin dans les communautés (étant acceptées comme cheffes de village, par exemple). Ceci est un engagement déjà pris par les leaders présents à la session de validation.



2.- Rendre plus inclusif le processus de résolution des conflits hommes-femmes dans la justice traditionnelle.

Dans ce cadre, plusieurs recommandations ont été lancées : permettre qu'hommes et femmes soient tous les deux présents et soient écoutés sur un pied d'égalité ; prendre les décisions importantes en groupe, incluant des femmes, hommes et jeunes ; rétablir l'ancien modèle de participation dans les comités où il y avait au moins 2 femmes tous les 5 membres ; identifier et reconnaître les coupables, soit en privé soit publiquement. Toutes ces recommandations peuvent être appliquées par les acteurs du système de la justice traditionnelle à travers l'exercice de leur influence et de leur pouvoir de décision. Il est aussi pertinent de sensibiliser les hommes et femmes de la communauté pour que ces pratiques inclusives ne suscitent pas de résistances.



3.- Renforcer la légitimité et l'impartialité de la justice traditionnelle, contribuant à une meilleure résolution des conflits qui implique les femmes et enfants.

Les *regulos*, chefs de village et comités doivent œuvrer pour promouvoir des processus de prise de décision transparents. Pour cela, ils peuvent inciter leurs pairs à regarder la corruption et la partialité comme des attitudes néfastes qui peuvent miner l'harmonie de la communauté – qu'ils veulent conserver. Dans le même sens, il pourra être pertinent de faire une formation et capacitation des acteurs de la justice traditionnelle. Finalement, le choix des membres des comités doit être fait selon leurs capacités de gestion et de médiation des conflits et pas selon d'autres considérations.



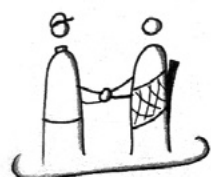
4.- Améliorer le respect des droits des femmes et des enfants dans la justice traditionnelle, notamment sur les questions de divorce, héritage et partage des biens.

Les acteurs de la justice traditionnelle, les organisations de la société civile et les centre d'accès à la justice, entre autres, doivent faire une sensibilisation et capacitation sur les droits des femmes et enfants et l'importance de les respecter. Cela impliquerait l'adaptation d'une perspective de droits individuels aux contextes communautaires. Ce but pourrait être accompli à travers la construction d'une norme sociale qui garantit très tôt les droits des femmes en termes d'héritage et partage des biens qu'elles aident à accumuler. Pour faciliter le respect des droits des femmes et enfants, il est aussi important que l'État renforce son soutien aux victimes, familles et institutions qui travaillent avec la justice traditionnelle. Dans ce contexte, il est aussi important de sensibiliser et former les femmes pour qu'elles puissent plaider pour l'application de ces normes dans le système de la justice traditionnelle.

Recommandations de l'équipe



1. Travailler au niveau de la famille et de la communauté : Les organisations et institutions qui travaillent avec le système de la justice traditionnelle sur les conflits qui impliquent les femmes et enfants doivent prendre en considération le fait que celles-ci ne sont pas vues directement comme une personne individuelle mais avant tout comme membre d'une famille, qui est représentée par son chef - normalement un homme. Toute action prise en faveur des femmes et enfants doit, donc, inclure la famille et la communauté et suivre une approche qui est sensible au renforcement de la cohésion sociale.



2. Respecter et ne pas antagoniser la justice traditionnelle : les organisations qui travaillent pour la promotion des droits humains et de la femme ne doivent pas antagoniser les pratiques de justice traditionnelle. Parmi les personnes consultées, certaines ont souligné qu'encourager à recourir directement à la justice formelle peut créer des conflits au sein de la communauté et, en même temps, créer des résistances au travail pour les droits humains et de la femme parmi la population. Pour prévenir ces effets indésirables, il est recommandé que les organisations travaillant dans le secteur montrent du respect pour le système de la justice traditionnelle, en valorisant ses mécanismes et engageant ses acteurs, évitant de présenter le système de la justice formelle comme la seule option possible.



3. Quantifier la participation des femmes et jeunes dans la justice traditionnelle : un niveau insuffisant de données quantitatives sur la participation des femmes et enfants dans le système de justice traditionnelle a été constaté. Cependant, pour comprendre la situation actuelle, et monitorer de possibles changements, il est nécessaire de faire une collecte systématique des données quantitatives, qui permette d'illustrer la situation et son évolution. Les organisations et institutions intéressées par ces questions doivent, donc, faire des efforts pour quantifier et monitorer la situation des femmes et enfants dans le système de la justice traditionnelle en Guinée-Bissau.



Interpeace

ORGANISATION INTERNATIONALE
POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX



info@interpeace.org
www.interpeace.org
[@InterpeaceTweet](https://twitter.com/InterpeaceTweet)



En partenariat avec les Nations unies